

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CANTON DE BEAUGENCY
PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil douze, le 19 septembre à 20 heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Canton de Beaugency, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au siège social à Beaugency, sous la présidence de Monsieur Fichou, Président de la Communauté de Communes du canton de Beaugency.

Conformément aux articles L2121-21, L2122-7, L2122-8, L5211-1, L5211-2, L5211-7 et L5211-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de conseillers communautaires : 25

Nombre de présents : 21

Nombre de votants : 21

Présents : Monsieur AMANN, Monsieur BILLARD, Monsieur BOURDIN, Monsieur BUCAMP, Madame CHAUVIERE, Monsieur DUCHEZ, Madame DUMAND, Monsieur FAUCON, Monsieur FICHOU, Monsieur GAULT, Monsieur GAULTIER, Monsieur GOLHEN, Madame HUE, Monsieur MAUDUIT, Madame MULLARD, Monsieur OLLIVIER, Madame PESTY, Monsieur REVERTER, Monsieur ROCHER, Monsieur SYLVESTRE, Madame TOUCHARD.

Secrétaire de séance : M. Gault

Le procès verbal de la dernière séance est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

- ✓ Adoption du PV de la séance du 27 juin 2012
- ✓ Budget Supplémentaire (*en annexe*)
- ✓ Renouvellement du marché de fournitures de plaquettes
- ✓ Délégation de pouvoir au Président de résilier un marché
- ✓ Convention avec le Centre de Gestion pour le service de médecine préventive
- ✓ Convention avec le Centre de Gestion pour la mission d'Inspection en matière d'hygiène et de sécurité
- ✓ Demande de subvention auprès du Conseil Régional dans le cadre du programme Web O'Centre
- ✓ Consultation pour l'emprunt affecté au financement de la MSP Tavers
- ✓ Signature de la convention avec l'association Val de Lire
- ✓ Compte rendu des actions menées par le Président dans le cadre de sa délégation
 - La signature d'une convention de prêt
 - Recrutement et remplacement du personnel
 - Le sinistre du Centre Aquatique

- La subvention accordée à l'entreprise Festa
- ✓ Questions diverses
 - Contrat du Pays Loire Beauce (*en annexe*)
 - La réserve foncière de la CCCB
- ✓ Questions des membres

Délibération n°2012.48 : Budget Supplémentaire

Il est rappelé que le Budget Primitif 2012 a été voté le 14 décembre 2011. Ce budget ne tenait pas compte des éléments suivants :

- l'affectation des résultats 2011
- les travaux effectués au Centre Aquatique
- des subventions et dépenses complémentaires dans le cadre du Contrat Territoire Lecture, en fonctionnement et investissement,
- le montant réel de l'emprunt
- des travaux complémentaires effectués pour l'aménagement de l'Hôtel Communautaire.

Conformément aux articles L.2312-2 et 3 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé un vote par nature et par chapitre avec une présentation fonctionnelle croisée.

Vu le projet de budget supplémentaire de la Communauté de communes du canton de Beaugency, établi selon les règles prévues par le décret n°59/1447 du 18 décembre 1959 modifié le 1^{er} janvier 1975, complété par la loi du 22 juin 1994 portant dispositions budgétaires et comptables relatives aux collectivités locales ;

Vu l'instruction codificatrice n°96/078 M14 du 1^{er} Août 1996 ;

Vu l'arrêté du 9 novembre 1998 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M14 des communes et de leurs établissements publics administratifs ;

Vu l'ordonnance n°2005-1027 du 26 août 2005 relative à la simplification et à l'amélioration des règles budgétaires et comptables ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Oùï l'avis de la commission des finances ;

Vu le rapport par lequel Monsieur le Vice-président aux finances :

- Présente et commente les documents budgétaires du Budget Supplémentaire ;
- Propose d'adopter le projet de Budget Supplémentaire de la Communauté de Communes du canton de Beaugency

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'approuver le projet de budget supplémentaire de la Communauté de Communes du Canton de Beaugency présenté ci-dessous.**

M. Fichou : il a été choisi la forme du BS plutôt que celle de la DM car les sommes à affecter sont importantes.

M. Faucon : ce BS reprend les résultats 2011 et les compléments budgétaires évoqués en commission Travaux de juillet et Finances de septembre.

Le budget voté en décembre 2011 ne tenait pas compte des éléments suivants :

- l'affectation des résultats 2011
- les travaux effectués au Centre Aquatique dans le cadre du sinistre
- des subventions et dépenses complémentaires dans le cadre du Contrat Territoire Lecture, en fonctionnement et investissement. Les subventions versées par La DRAC tiennent d'actions déjà financées, d'où une mise en réserve possible de 14 148€
- le montant réel de l'emprunt affecté à la MSP et le paiement du 1^{er} versement en capital. Une somme suffisante avait été prévue pour les charges d'intérêt.
- des travaux complémentaires effectués pour l'aménagement de l'Hôtel Communautaire
- les RAR (achat des véhicules)
- la provision pour le mobilier
- un complément destiné à régler les indemnités des élus
- la contribution au SDIS : seule une estimation avait été indiquée lors de la réalisation du BP. La différence sera intégralement prise en charge par la CCCB. Elle ne sera donc pas répercutée sur l'indemnité de compensation versée aux communes.
- proposition en commission Finances du mois d'avril : mettre 650 000€ en réserve
- la subvention au FSE a été évoquée lors du dernier Conseil, la somme nécessaire a été prise sur le budget Action Économique qui n'a pas été consommé.

M. Fichou : un suivi de la réalisation du budget est fait chaque trimestre.

M. Faucon : communication sera faite tous les trimestres du suivi des investissements, et des dépenses de personnels.

Question de M. Amann : si une baisse non négligeable des recettes du SIVOM a lieu, quelles seront les conséquences au niveau budgétaire ?

M. Fichou : apporter une réponse serait prématuré. Le cabinet fiscaliste est chargé de réaliser plusieurs scénarii. Il s'agit d'une tâche compliquée qui doit intégrer plusieurs données de fiscalité et en particulier : le FPIC et le FNGIR.

M. Faucon : tâche d'autant plus complexe que les situations fiscales de la CCCB et de la Communauté de communes du Val des Mauves (ou CCVDM) sont très différentes notamment à cause de dates de créations différentes et l'intégration du SIVOM dans les compétences de la CCCB mais pas de la CCVDM.

M. Fichou : nos bases fiscales sont fixées sur celles de 2009, alors que pour la CCVDM ce sont les bases fiscales de 2011.

Délibération n°2012.49 : Renouvellement du marché de fourniture de plaquettes de bois

Le marché de fourniture de plaquettes de bois conclu le 1^{er} octobre 2011 avec l'entreprise Boisynergie, pour une durée d'un an renouvelable 2 fois, arrive à échéance. Ces plaquettes sont destinées au fonctionnement de la chaudière à bois du Centre Aquatique.

Vu la défaillance de l'entreprise qui n'a pas assuré de livraison de bois depuis le mois de juillet, qui n'est pas joignable par mail, fax ou téléphone et qui n'a pas répondu aux deux courriers envoyés avec accusé de réception les 13 et 24 août 2012.

Vu le coût de fonctionnement de la chaudière au gaz, supérieur à celui du fonctionnement de la chaudière bois.

Il est proposé au Conseil d'autoriser le Président à procéder à une nouvelle consultation pour la fourniture de plaquettes de bois.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'autoriser le président à ne pas renouveler le marché actuel**
- **D'autoriser le président à lancer une procédure de consultation pour la fourniture de plaquette de bois**
- **D'autoriser le président à signer le marché avec l'entreprise ainsi choisie.**

M. Fichou : l'entreprise Boisynergie s'est révélée défaillante, les livraisons n'étaient plus assurées. La CCCB n'avait plus de contacts avec l'entreprise. Cela a posé des problèmes pour les essais devant avoir lieu suite aux travaux de la chaufferie. Elle n'aura fonctionné qu'une seule fois.

Le marché arrive à son 1^{er} terme le 1^{er} octobre.

M. Billard : existe-t-il plusieurs prestataires pouvant fournir cette prestation ?

M. Fichou : oui. Mais Boisynergie était 10 euros moins cher par tonne et les 1^{ères} livraisons étaient de la qualité attendue.

M. Billard : certaines sommes peuvent-elles être récupérées au titre de dédommagement auprès de l'entreprise ?

M. Fichou : oui, c'est possible mais la procédure peut être longue. Il faudra étudier la question.

Délibération n°2012.50 : Délégation de pouvoir au Président de résilier un marché

Par la délibération n° 2009.09, votée le 14 janvier 2009, certaines attributions ont été déléguées au Président par les conseillers communautaires, notamment en ce qui concerne les marchés publics.

Monsieur le Président a notamment le pouvoir de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement de marchés et accords-cadres, d'un montant inférieur à 50.000 € H.T. ainsi que toute décision concernant

leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Cette délibération 2009.09 n'intègre pas la possibilité pour le Président de résilier un marché. Or, en cas de défaillance d'un prestataire, le besoin de résilier un marché peut ne pas attendre un prochain Conseil Communautaire.

Il est donc demandé aux conseillers communautaires de déléguer au Président le pouvoir de résilier un marché.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **De déléguer au Président le pouvoir de résilier un marché.**

Délibération n°2012.51 : Convention avec le Centre de Gestion pour le service de médecine préventive

La Communauté de Communes du canton de Beaugency a adhéré au service de médecine préventive du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Loiret le 1^{er} janvier 2010.

Le service de médecine préventive est chargé de réaliser les visites médicales auprès des agents de la collectivité mais également de réaliser des actions en milieu professionnel.

La convention arrive à échéance le 31 décembre 2012. Les intentions de la CCCB doivent être connues du Centre de Gestion avant le 30 septembre.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'autoriser le Président à renouveler la convention auprès du service médecine prévention du centre de Gestion du Loiret.**

M. Fichou : le contrat arrive à échéance le 31 décembre. Demande du CDG de connaître la volonté de la CCCB quant au renouvellement.

M. Bourdin : il existe la possibilité de contracter avec d'autres organismes pour ce service. C'est le cas pour la ville de Beaugency. A priori ce système est plus avantageux.

M. Amann propose d'anticiper pour le prochain renouvellement et de comparer les offres entre les différents prestataires.

Délibération n°2012.52 : Convention avec le Centre de Gestion pour la mission d'Inspection en matière d'hygiène et de sécurité

Vu le Code général des Collectivités territoriales ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu la loi n°2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale ;
Vu le décret n°85-603 modifié relatif à l'hygiène et la sécurité ainsi que la médecine professionnelle et préventive

En 2007, le centre de gestion a créé la mission d'inspection en matière d'hygiène et de sécurité. Deux agents chargés de la mission d'inspection (ACFI) ont été recrutés à cet effet et sont mis à la disposition des collectivités par voie de convention.

Ces agents sont, entre autres, chargés de :

- Contrôler les conditions d'application de la réglementation en matière d'hygiène et de sécurité,
- Proposer à l'Autorité Territoriale, toute mesure qui lui paraît de nature à améliorer l'hygiène et la sécurité du travail et la prévention des risques professionnels.

Vu les difficultés de former un agent en interne pour remplir cette fonction, qui doit être obligatoirement présente dans les collectivités publiques quelle que soit leur taille, il est proposé de conventionner avec le Centre de Gestion pour la mission d'inspection.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'autoriser le Président à signer avec le Centre de Gestion du Loiret la convention pour la mission d'inspection.**

M. Duchez propose de mutualiser le rôle de l'ACMO entre les communes et la CCCB. Il n'y a que Beaugency qui en possède un. Celui de Baule est en cours de formation. Mme Chauvière : la société qui a repris DEXIA accepte de prendre en charge les formations ACMO.

Délibération n°2012.53 : Demande de subvention auprès du Conseil Régional dans le cadre du programme Web O'Centre

Le Conseil,

Ouï Monsieur le Vice-Président chargé de la culture et de la communication

Considérant le projet de Contrat Territoire Lecture et en particulier :

- la nécessité de développer l'espace multimédia du réseau de la lecture publique.

Vu le plan de financement (en Annexe) dudit poste,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **De solliciter une subvention auprès du Conseil Régional, dans le cadre du programme Web O'Centre dans le but de financer le poste d'un agent en charge de l'espace multimédia du réseau de la lecture publique intercommunal.**
- **D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires.**

PLAN DE FINANCEMENT

Poste de dépenses	Montants en €	Financements	Montants en €	%
		A - Autofinancement (détailler les lignes ci-dessous)	5485,00	24,4%
A - Dépenses de fonctionnement	22 485,00	Fonds propres		
		Recettes prévisionnelles sur 3 ans *		
		Prêts		
B - Dépense d'investissement		B- Financement CPER Région	17 000,00	75,6%
		C- Financement européen FEDER	0,00	0,0%
Total des dépenses éligibles (A+B)	22 485,00	Total des financements (A+B+C+D)	22 485,00	

M. Golhen : il s'agit d'un dispositif qui vise à accompagner le développement de l'espace multimédia présent à la Médiathèque notamment en prenant en charge la formation d'un agent : 75.5 % de financement soit 17 000€.

Le poste est déjà pourvu mais la formation a pour but d'apporter des services supplémentaires au profit des usagers notamment pour les former à l'utilisation des services WEB.

Mme Chauvière : tous les habitants du canton pourront bénéficier de ce service ?

M. Fichou : il suffit qu'ils se déplacent à la Médiathèque.

Délibération n°2012.54 : Consultation pour l'emprunt affecté au financement de la MSP Tavers

Vu la délibération n°2012.30 du 14 mai 2012

Vu le budget 2012 de la CCCB voté et approuvé par le conseil communautaire le 14 décembre 2011 et visé par l'autorité administrative,

Vu la consultation opérée et les offres reçues,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

- **De contracter auprès du Crédit Agricole un emprunt de 900 000€ (neuf cent mille euros) destiné à financer les travaux de construction d'une Maison de santé pluridisciplinaire selon les caractéristiques ci-dessus :**

Caractéristiques de l'emprunt principal

- Durée d'amortissement : 25 ans
- Taux d'intérêt : 4.70%
- Échéances : constantes et trimestrielles
- Frais de dossier : 900 €

La CCCB s'engage pendant toute la durée du prêt à faire inscrire le montant des remboursements en dépenses obligatoires et en cas de besoin, à créer et à mettre en recouvrement les impositions directes nécessaires pour assurer les paiements des annuités.

La CCCB s'engage, en outre à prendre en charge tous les frais, droits, impôts et taxes auxquelles l'emprunt pourrait donner lieu.

Le contrat à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales des contrats du prêteur, sera signé par les soins de Monsieur le Président.

L'organe délibérant autorise l'exécutif à procéder à des débloquages.

Les résultats de la consultation pour un emprunt avaient déjà été évoqués lors des 2 précédents Conseils. Est apparu un problème pour lever l'emprunt : le Crédit Agricole exige une délibération indiquant nommément que c'est cet établissement bancaire qui a été choisi et à quelles conditions. Les conditions de prêts sont maintenues à condition de recevoir la délibération signée avant fin septembre.

M. Faucon : Au vu de la rareté des crédits sur le marché, le taux obtenu se situe dans la moyenne.

Mme Chauvière : qu'en est-il des conditions de remboursement par anticipation ?

M. Bourdin : il y a nécessité d'avoir des avoirs disponibles pour réaliser cette opération.

Mme Chauvière : cela peut être intéressant en cas de chute des taux.

Délibération n°2012.55 : Convention avec l'association Val de Lire

Vu les statuts de la CCCB lui donnant compétence dans le domaine de la lecture publique,

Vu le Contrat Territoire Lecture signé le 4 juillet 2012,

Où la commission Culture du 11 septembre 2012 :

Considérant la volonté de la CCCB de soutenir le tissu associatif local impliqué dans le domaine de la lecture publique ainsi que le préconise le Contrat Territoire Lecture.

Considérant que le versement d'une subvention à l'association Val de Lire nécessite la rédaction d'une convention entre la dite association et la CCCB.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'autoriser le président à signer une convention de 3 ans avec l'association Val de Lire**
- **D'approuver le versement de la subvention sur 3 ans répartie comme suit :**

ANNEXE 2 : BUDGET GLOBAL ANNUEL DU PROGRAMME DE L'ENSEMBLE DES ACTIONS

Désignation	Participation CCCB		
	2012	2013	2014
1- Soutien au fonctionnement global de l'association	2 500	2 500	2 500
2- Actions culturelles dans le cadre de la programmation annuelle de la lecture publique	1 500	1 500	1 500
3- Rencontres Auteurs * (coût prévisionnel)	4 500	4 500	4 500
4- Formation des professionnels et des bénévoles	1 500	1 500	1 500
5- La Bibliothèque Mobile	7 000	0	0
6- La Résidence d'Auteur	0	22 000	0
TOTAL	17 000	32 000	10 000

*Rencontres Auteurs : coût = (50 % du cachet) X (nombre de classes bénéficiaires). Évolution possible du coût annuel.

Désignation	2012	2013	2014
Le Pass Jeunesse * (coût prévisionnel pour la CCCB)	12 000	10 000	10 000

*Le Pass Jeunesse : coût = 10 € X nombre d'enfants bénéficiaires. Évolution du coût annuel.

M. Golhen : il s'agit d'un travail réalisé à la demande des services de la DRAC, il vient compléter la convention déjà signée par les Fous de Bassan. Le projet de convention a déjà été amendé par les élus ainsi qu'avec l'association. Elle a été vue par la commission Culture de manière à clarifier l'utilisation des fonds.

M. Chauvière : quelles sont les classes concernées par le prix Beaugency ?

M. Fichou : ce sont essentiellement les classes de CM2 de Beaugency et de 6^{ème}

M. Bourdin : l'implication des autres élèves du Canton ne serait pas un problème.

M. Amann : la bibliothèque mobile est une action subventionnée uniquement en 2012 pourquoi pas en 2013-2014 ?

M. Fichou : il s'agit uniquement d'une aide à l'achat et à l'équipement d'un véhicule.

M. Amann : que comprend la résidence d'auteur en 2013 ?

M. Fichou : les publics concernés sont les scolaires, l'auteur n'est pas encore connu. L'action débutera décembre 2013. La demande de financement devant être formulée en 2013 selon les services de la DRAC.

Compte rendu des actions du Président

- Plusieurs aléas de gestion du personnel :
 - Blessure d'un agent technique du Centre Aquatique entre mai et juillet, partiellement remplacé.
 - Centre Aquatique : une très bonne saison estivale et une très bonne gestion des saisonniers.
 - Médiathèque : un agent absent tout l'été, un départ en congé maternité, M. Chami occupé par la mise en place du CTL, du développement du réseau et la création site WEB, une demande de temps partiel à 80% par un agent qui sera également en formation 1 jour par semaine.
Pour pallier à tous ces évènements, recrutement de deux personnes à 50 et 80%. L'agent à 50% a été porté pour l'heure à 80%.
 - Mme Hamon-Delgado est blessée depuis la mi-juillet. En principe reprise début octobre. Situation aggravée par l'indisponibilité de l'architecte qui gère les chantiers de la MSP et de l'Hôtel Communautaire au mois d'août.
- Sinistre du Centre Aquatique : travaux quasi arrêtés au 15 juillet. D'ailleurs l'ouverture estivale a donné toute satisfaction. Des travaux sur la chaufferie, qui doit encore être testée.
Les protocoles d'accord ont été signés cet été. Les virements ont également été faits. Bilan définitif qui n'est pas encore arrêté. Par ailleurs, il y a eu une anticipation des travaux pour la prise en compte d'un autre sinistre concernant le carrelage.
- Versement de la subvention à l'entreprise Festa d'un montant de 40 000€ au mois d'août.

Questions diverses

Question diverses n°1 : la réserve foncière de la CCCB

La CCCB a été informée cet été que les analyses du terrain à Tavers, qu'elle souhaitait mettre à la disposition du SDIS, n'étaient pas favorables. Une réunion a eu lieu au SDIS le 7 septembre entre le président du SDIS, M. Fichou, M. Bourdin et M. Billard. De nouveaux sondages ont été promis dans des zones qui ne sont pas remblayées.

M. Fichou : sur des terrains qui ne sont pas de très grandes qualités, des techniques de construction existent aujourd'hui pour pallier à ces inconvénients à condition que la plus-value reste raisonnable.

Appel régulier du propriétaire qui a mis son terrain en vente. Une évaluation va être demandé aux domaines. Un droit de préemption est possible.

M. Faucon : il serait souhaitable de formaliser par écrit le souhait de la CCCB que les sondages aient lieu dans les meilleurs délais et qu'un calendrier soit établi. Affaire qui traîne depuis plus d'un an. Ce n'est pas normal.

M. Billard : Demande du SDIS qu'on leur établisse un plan pour établir où l'on souhaite que soient réalisés les sondages.

Questions diverses n°2 : Les actions du Pays Loire Beauce

La CCCB a reçu une lettre qui demande qu'elle établisse un programme d'actions sur les 5 prochaines années.

M. Fichou : une réponse doit être apportée mais comment doit-elle être établie ?

Mme Chauvière rappelle que dans 2 ans ont lieu les élections municipales.

M. Fichou : le projet devra être confronté aussi avec les projets des communes et des associations.

M. Ollivier : ce n'est parce que les élus changeront que les problèmes n'existeront plus.

M. Bourdin : la suppression de la TP a créé en France un désengagement relatif des responsables des CT qui se sentaient plus concernés par les implantations d'entreprises. Fin de premier mandat pour la CCCB, plusieurs projets en cours quelles que soient les décisions des électeurs, ces projets continueront.

M. Fichou : sera organisée une commission générale sur ces problématiques, dans le trimestre.

Questions des membres

Mme Chauvière : Que fait-on pour le SCOT ? Lors de la réunion au mois de septembre avec le Pays et la DDE, il a été indiqué que plusieurs études avaient déjà été réalisées par le Pays. Le syndicat réfléchit à la possibilité de continuer le travail commencé en respectant les frontières qui seront définies par les communes.

M. Fichou indique qu'une réunion se tiendra en octobre entre plusieurs Pays qui sont à la périphérie d'Orléans.

M. Bourdin : il s'agit d'un débat récurrent et très important. Le souhait des collectivités territoriales situées à la périphérie d'Orléans était de faire un SCOT concernant la demi-couronne de l'ouest orléanais. Pour elles, les services et les transports ne doivent pas s'articuler en étoile à partir d'Orléans. Ce projet avait essuyé un refus des services de l'Etat. D'où un refus d'engager des discussions sur le SCOT il y a 7 ans. Aujourd'hui il faut reprendre ces discussions sur les mêmes bases de réflexions.

M. Golhen : du fait du retard pris dans la réalisation du SCOT, des communes qui n'appartenaient pas à la zone d'influence d'Orléans lui appartiennent désormais.

Mme Chauvière : un SCOT devra être réalisé avant 2016 sinon un schéma sera imposé aux communes.

M. Fichou : ce sujet à l'ordre du jour de la prochaine commission aménagement du territoire

FONCTIONNEMENT

SENS	IMPUTATION			LIBELLE	MONTANT		OBSERVATIONS
					Dépenses	Recettes	
AFFECTATION DES RESULTATS 2011							
R	01	002	01	Résultat de fonctionnement reporté		1 304 327,92	Excédent de fonctionnement 2011
OS	01	023	01	Virement à la section d'investissement	30 338		Pour équilibrer les Restes à Réaliser
OS	01	023	01	Virement à la section d'investissement	603 500		Autofinancement MSP
D	01	6531	01	Indemnités des élus	3 950,00		31 000 au BP, manque 3 950€
D	01	6531	01	Indemnités des élus	31 000,00		
D	0	6531	01	Indemnités des élus	-31 000, 00		Virement de crédit
D	1	6553	09	Service Incendie	17 149,00		Contribution SDIS : 435 000 au BP, manque 17 149€
D	0	61522	01	Entretiens et réparations Bâtiments	649 390,92		Réserve
BUDGET IMPRESSION PASS JEUNESSE							
D	3	6237	05	Publications	-1500		
D	3	6236	053	Catalogues et imprimés	+1500		Virement de crédit

ATTRIBUTION DE COMPENSATION							
D	01	739111	01	Attributions de compensation	-2 724 042		Changement d'imputation
D	01	73921	01	Attributions de compensation	+2 724 042		
SUBVENTION COMPLEMENTAIRE FSE							
D	2	6574	05	Subventions aux asso	+4000		
D	9	6574	01	Subventions aux asso	-4000		
REVISION BUDGET Lecture Publique							
D	3	6574	05	Subventions aux asso	28 000		(5 000 au BP) -1 500 Val de Lire formation bénévoles -7 500 Val de Lire Bibliothèque de rue -19 000 Fous de Bassan
R	3	74718	05	Participations Etat		5 148	Fonds de concours Véhicule
R	3	74718	05	Participations Etat		5 000	Résidence d'auteur
R	3	74718	05	Participations Etat		15 000	CTL
R	3	7472	05	Participations Région		17 000	Web O Centre versement 2012/2013
D	0	61522	01	Entretiens et réparations Bâtiments	14 148		Réserve
REMBOURSEMENT DES ASSURANCES							
R	4	7788	06	Produits exceptionnels divers		318 901,77	MAF (162 555,34€) SMABTP (151 346,43€)

D	4	617	061	Etudes et recherches	13 275,60		Expert Maupeu
D	4	61522	061	Entretiens et réparations Bâtiments	21 042,80		SAREPS+CERT
D	4	6156	061	Maintenance	399,40		CERT
OS	01	023	61	Virement à la section d'investissement	233 096,52		FACTURES SINISTRES REGLEES par CCCB
OS	01	023	61	Virement à la section d'investissement	51 087,45		FACTURES SINISTRES REGLEES par CCCB

TOTAL FONCTIONNEMENT

1 665 377,69

1 665 377,69

INVESTISSEMENT

SENS	IMPUTATION	LIBELLE	MONTANT		OBSERVATIONS		
			Dépenses	Recettes			
AFFECTATION DES RESULTATS 2011							
D	01	001	01	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	469 458,84		Affectation des résultats
R	01	1068	01	Excédents de fonctionnement capitalisés		469 458,84	Déficit d'investissement 2011
D	0	2182	01	Matériel de transport	25 731,22		Etat des Restes à Réaliser
D	0	2184	01	Mobilier	4 606,78		
OS	01	021	01	Virement de la section de fonctionnement		30 338,00	Pour équilibrer les Restes à Réaliser

OS	01	021	01	Virement de la section de fonctionnement		603 500,00	Autofinancement MSP
R	01	1641	01	Emprunt		-1 443 500,00	Annulation Emprunt
R	5	1641	071	Emprunt		900 000,00	Consultation Emprunt
REVISION BUDGETAIRE HOTEL COMMUNAUTAIRE							
D	0	2313	011	Immo en cours, constructions	60 000,00		Complément Hôtel Communautaire
D	01	2135	01	Installations générales, agencements	-250 000,00		Virement de crédit
D	0	2313	011	Immo en cours, constructions	250 000,00		
R	01	1383	01	Subventions de l'Etat		-30 000,00	Annuler les 30 000 prévus au budget
R	01	1383	01	Subventions du département		15 400,00	Subvention du Conseil Général pour Hôtel Communautaire
D	0	2184	01	Mobilier	-14 600,00		Retrait de la Réserve
REMBOURSEMENT DES ASSURANCES							
D	4	2135	061	Installations générales, aménagements des constructions	233 096,52		Correspond à ce qui a déjà été payé, dans le cadre du sinistre, sur ses articles là
D	4	2181	061	Aménagements divers	51 087,45		
OS	0	021	01	Virement de la section de fonctionnement		233 096,52	FACTURES SINISTRES REGLEES par CCCB
OS	0	021	01	Virement de la section de fonctionnement		51 087,45	FACTURES SINISTRES REGLEES par CCCB
D	0	2184	01	Mobilier	-20 000,00		Virement de crédit pour SINISTRE

D	4	2181	061	Aménagements divers	20 000,00		
Emprunt							
D	0	2184	01	Mobilier	-4 772,03		Capital Emprunt de 900 000 euros
D	5	1641	071	Emprunt en euros	4 772,03		

TOTAL INVESTISSEMENTS

829 380,81

829 380,81